

## RÉSUMÉ

**Christian Borde (Université du Littoral Côte-d'Opale)**

**Les chambres de commerce françaises et le Comité central des armateurs de France :  
Antagonisme et cohésion, 1903-1940.**

Les notions « englobantes » de « négoce maritimes » ou de « milieux portuaires » ont le désavantage de dissimuler les relations conflictuelles ou concurrentielles qui animent la vie des ports. Leur destin relève en France, d'une part, de la logique administrative et étatique de l'infrastructure et, d'autre part de celle des entreprises d'armement qui peuvent quant à elles, relever de la même logique mais aussi d'un libéralisme largement ouvert sur les influences étrangères.

Au sein même de cet univers de l'entreprise privée les conflits sont également multiples. Soumis à la concurrence des courtiers ou consignataires, mais aussi aux pressions protectionnistes de la fin du XIXe siècle, les armateurs propriétaires de navires sont unis en deux organisations régionales. Dès 1891, le Syndicat marseillais de la marine marchande (SMMM) et en 1897 le Syndicat des armateurs du Nord qui fusionnent en 1903 pour former le Comité central des Armateurs de France.

Nous laisserons de côté la relation encore mal connue que le Comité central établit dès leur création avec deux organisations jumelles, l'association des grands ports français en 1917 et l'Union des Chambres de commerce maritime en 1920, pour nous intéresser plus spécialement aux relations directes et individuelles entre les chambres de commerce de France et le Comité central des armateurs de France et éventuellement le rôle d'intermédiaire qu'il peut jouer entre elles. Nous n'analyserons ici qu'un seul de ces conflits, celui qui oppose frontalement les armateurs et les chargeurs. Puis nous décrirons la manière dont le lobby maritime parisien assure une forme de cohésion entre ses intérêts propres et ceux des chambres de commerce locales afin de mieux comprendre le degré d'intégration de ces deux types d'institutions.